Prinosé en Prinure de la somme Le 4.06, 2009

Comité Syndical du 25 mai 2009

Procès-verbal synthétique

Présents	Absents							
1. Jean-François VASSEUR	1 - Marion LEPRESLE							
2. Daniel CARPENTIER	2 - Denis CADIX							
3Michel WATELAIN	3 - Paul PILOT							
4. Daniel BEAUPERE	4 - Éric DENIS							
5. Jean-Marc WISSOCQ	5 - Isabelle DEMAISON							
6. Jean-Claude RENAUX	6 - Daniel DUBOIS							
7. Daniel LEROY	7 – Daniel PROUILLE							
8. Francis LEC	8 – Guy LACHEREZ							
9. Michel CAPON	9 – Didier CARDON							
10. Jean-Claude-LECLABART	10 – Serge OLIVIER							
11. Dominique PROYART	11 - Laurent SOMON							
12. Jean-Pierre TETU	12 – Jean-Claude BUISINE							
13. Olivier JARDE	13 – Sarah THUILLIEZ							
14. Yannick DESSAINT								

- QUORUM. Le quorum est atteint par la présence de 14 membres sur 27. Les membres présents représentent 49 voix.
- Désignation du secrétaire de séance. MM. LEROY et RENAUX sont désignés secrétaires de séance.
- Approbation du compte-rendu du demier Comité Syndical.

Une précision est apportée par rapport aux **nombres de voix** obtenues aux délibérations adoptées par le comité syndical su 30 mars 2009, en sachant que les membres présents représentaient 42 voix. :

01 - Modification des statuts n°9 - changement de nom

ADOPTEE A LA MAJORITE: 32 voix pour – 6 voix contre

1 Contre:

O. JARDE

4 Abstentions:

D. DUBOIS, L. SOMON, M. WATELAIN, J-M WISSOCQ

02 - PHILEAS NET - Positionnement stratégique sur la gestion du réseau

ADOPTEE A LA MAJORITE : 32 voix pour - 10 voix contre

5 Contre: D. CADIX, D. DUBOIS, O. JARDE, M. WATELAIN, J-M WISSOCQ

03 - Création de poste - Chef de projet WEB

ADOPTEE: 36 voix pour

1 Abstention: O. JARDE

04 - Création de poste - Chef de projet « TIC, Education et lutte contre l'exclusion numérique »

ADOPTEE: 41 voix pour

1 Abstention: M. CAPON

05 - Convention de mutualisation ABBEVILLOIS - ABBEVILLE- SUSI

ADOPTEE A L'UNANIMITE : 42 voix pour

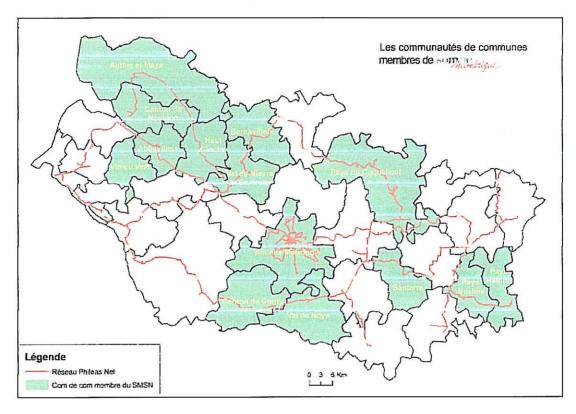
Le compte-rendu de la dernière réunion du 30 mars 2089 a été envoyé aux membres le 2 avril 2009 et aucune remarque n'a été reçue. Le compte-rendu est approprié par les membres présents.

PVS - Comité Syndical - 25 mai 2009

1/12

Le président accueille les représentants des nouveaux membres dont l'adhésion a été approuvée par le Bureau du 4 mai courant. A ce jour, les membres du syndicat mixte représentent :

344 communes et 341 564 habitants



Monsieur Olivier JARDE fait part d'un courrier reçu de la part de Monsieur le Préfet qu'il avait saisi au sujet de la délibération n° 2 adoptée lors du comité syndical du 30 mars, relative au positionnement stratégique sur la gestion du réseau PHILEAS NET.

L'article 1 de la délibération indiquait : «Les propositions du Président portant positionnement stratégique du syndicat mixte SUSI (futur SOMME NUMERIQUE) quant à la gestion du réseau PHILEAS NET sont approuvées. Les statuts du syndicat mixte devront être modifiés à cet effet, au titre du positionnement stratégique. »

De ce fait, le Préfet indique dans son courrier d'une part, que la mise en œuvre de la nouvelle stratégie est conditionnée par la modification des statuts et, d'autre part, que si les modifications des statuts concernent l'objet du syndicat mixte, alors tous les membres devront délibérer sur les modifications statutaires.

Un débat est ouvert sur les modifications statutaires induites par le nouveau positionnement stratégique adopté par le comité syndical :

- Olivier JARDE soutient que les modifications profondes concernent :
 - o la gestion du réseau par une DSP
 - o la recherche d'une AMO pour la définition et le déroulement de la procédure de DSP
 - o la suppression des prestations de Webmaster et Conduite de projets réalisées actuellement par la société TUTOR par marché de services
 - nouvelles modalités de financement des investissements contraires aux modalités définies par les statuts (affecter les recettes du réseau à son extension et à sa maintenance au lieu de les affecter aux services aux membres)

et de ce fait, la mutualisation entre l'urbain et le rural, entre les membres fondateurs et les coms de coms, qui a été à la base de la fondation du syndicat mixte allait disparaître.

Il rajoute que les nouvelles dispositions sont déjà mises en œuvre (cf. projet de Décision Modificative) alors que les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Le Président ne partage pas cette analyse ; il indique que :

- Il prend acte du courrier du Préfet qui, à ce jour, n'a aucune objection à formuler sur les décisions prises par le comité syndical. Aucune décision impliquant modification des statuts ne sera mise en œuvre tant que ladite modification ne sera pas votée;
- Jean-François VASSEUR précise que les statuts actuels permettent de faire évoluer le mode de fonctionnement du syndicat mixte dans le sens des orientations votées lors du dernier comité syndical :
 - 1. La compétence obligatoire du syndicat mixte reste la même, à savoir le déploiement et la gestion du réseau. La DSP ne sera qu'un moyen d'exercer cette compétence et nullement en contradiction avec les statuts ; le président rappelle que la distinction entre un marché public et une DSP vient de la nature de la rémunération du prestataire. Dés que cette rémunération est liée significativement aux résultats de l'exploitation, nous entrons dans le cadre d'une DSP. Aucun réseau ouvert ne peut prétendre être correctement géré sans intéressement du gestionnaire. La question du périmètre de cette DSP dépendra des propositions qui seront faites par les candidats et le président veillera à ce que les collectivités assurent toujours leurs responsabilités dans l'évolution du réseau.
 - 2. Le réseau public restera public, mais il faut continuer à le déployer, car dans l'état actuel il ne permet pas une exploitation optimale. Il faut sortir de la logique « un réseau public pour les besoins publics » et permettre, notamment dans la perspective du développement du très haut débit, d'avoir un réseau qui permette aux opérateurs de répondre aux attentes de la population et des entreprises.
 - 3. L'idée que les recettes du réseau servent à payer les services aux membres n'est pas « statutaire » ; ces recettes doivent aussi servir à l'extension du réseau, sa modernisation et son évolution au plus près des offres des opérateurs pour favoriser la montée en débit des territoires. Les investissements destinés à la location devront être générateurs de revenus suffisants de la part des opérateurs ; ce n'est pas aux collectivités de « subventionner » les activités normales de ces derniers, même si elle doit les faciliter.
 - 4. La mutualisation n'est pas supprimée, mais des conventions, chartes ou groupements de commandes vont en régir les modalités financières, afin que chaque membre sache exactement de quels services il bénéficie et combien il les paie ; l'idée de « faire payer certains membres pour les autres » ne me paraît pas entrer dans une logique de mutualisation mais dans une logique de subvention déguisée qui pourrait aujourd'hui exister compte tenu du peu de lisibilité des diverses contributions apportées.
 - 5. Le fait qu'il y ait un budget principal et un budget annexe est prévu par les statuts, mais pas la ventilation de ces budgets ; or ce n'est que le contenu de chaque budget qui sera revu, car un sousbudget comme l'ENT n'a pas de raison à figurer dans un budget annexe.
- Le courrier de M. Jardé contient des propos qui n'ont rien à voir avec la réalité en ce qui concerne l'entreprise TUTOR qui a vocation à demeurer à Amiens et n'est pas fragilisée par les décisions du comité syndical. La mise en concurrence régulière fait partie de la vie des entreprises. TUTOR a des projets de nouvel établissement sur Amiens, son président souhaitant disposer de locaux plus adaptés aux diverses activités qu'il a pu développer.
- Concernant le **personnel permanent** du syndicat mixte il est rappelé que, mise à part la création du poste de directeur, les décisions proposées concernent :
 - L'«internalisation » au syndicat mixte du poste de chef de projet ENT qui était mis à disposition par Amiens Métropole;
 - L'«internalisation » mais aussi la montée en compétence sur un poste de chef de projet Web des prestations fournies par TUTOR. Cette activité ne se justifierait dans aucune forme de mise en concurrence liée à l'exploitation du réseau.
 - Enfin Somme Numérique ne recourra plus de manière récurrente à des prestations dites de «conduite de projets» qui étaient également fournies par TUTOR; c'est la conséquence du réaménagement en cours de l'équipe de Somme Numérique.
 - -o ⊂ L¹évolution comparée représente, en ordre de grandeur sur une année pleine, une augmentation des salaires de 140 000 € pour une économie de prestations de services de 120 000 €.

En conclusion du débat, M. WATELAIN, représentant du Pays du Coquelicot se dit rassuré par rapport à la mutualisation au sein du syndicat mixte et remercie M. JARDE d'avoir engagé ce débat qui lui a permis de mieux comprendre certains aspects du fonctionnement du syndication de la comprendre certains aspects du fonctionnement du syndication de la comprendre certains aspects du fonctionnement du syndication de la comprendre certains aspects du fonctionnement du syndication de la comprendre certains aspects du fonctionnement du syndication de la comprendre certains aspects du fonctionnement du syndication de la comprendre certains aspects du fonctionnement du syndication de la comprendre certains aspects du fonctionnement du syndication de la comprendre certains aspects du fonctionnement du syndication de la comprendre certains aspects du fonctionnement du syndication de la comprendre certains aspects du fonctionnement du syndication de la comprendre certains aspects du fonctionnement du syndication de la comprendre certains aspects du fonctionnement du syndication de la comprendre certains aspects du fonctionnement du syndication de la comprendre certains aspects du fonctionnement du syndication de la comprendre certains aspects du fonction de la comprendre certains aspects du fonction de la comprendre certains de la comprendre certains de la comprendre certain de la compren

3/12

DELIBERATIONS

01 - Compte de gestion 2008

Le compte de gestion 2008 du syndicat mixte SOMME NUMERIQUE est arrêté

ADOPTEE A L'UNANIMITE

02 - Compte administratif 2008

Le compte administratif 2008 du syndicat mixte SOMME NUMERIQUE est arrêté

ADOPTEE par 43 voix pour et 6 voix contre

Contre: Olivier JARDE

Voir réponses aux questions de M. JARDE en fin de document.

03 - Affectation du résultat 2008

L'excédent de fonctionnement du Budget Annexe constaté au Compte Administratif d'un montant de 1 114 172,36 € est affecté sur la ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté » du Budget Annexe 2009.

ADOPTEE par 43 voix pour et 6 voix contre

Contre: Olivier JARDE

Olivier JARDE demande que soit mis au vote l'amendement en trois points, préalablement au vote de la DM 1 :

- 1 En attendant la modification des statuts les dépenses de personnel, de communication, d'AMO sont retirées de la DM
- 2 En attente du rapport d'AMO qui définira les coûts et avantages de l'affermage du réseau Philéas net, les dépenses d'investissements de 2Millions € affectées au déploiement du réseau à la demande des opérateurs privés est retiré
- 3 Suppression des crédits de personnels à la DM en attendant l'évaluation des ressources de l'Agence après modification des statuts et résultat de l'éventuel affermage et suppression de la mutualisation

Résultat du vote : amendement refusé par 6 voix pour - 40 voix contre - 3 abstentions

Abstentions: MM. LECLABART, WISSOCQ et WATELAIN

04 - Décision modificative n°1 - exercice 2009

La Décision Modificative N° 1 de l'exercice 2009 est approuvée».

ADOPTEE par 43 voix pour et 6 voix contre

Contre: Olivier JARDE

05 - Couverture des zones blanches - modification AP/CP

Une autorisation de programme de 1 100 000€ est votée pour cette opération avec la répartition des crédits de pajement comme suit : CP 2008 : 92 000 € - CP 2009 : 1 008 000 €.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DU PRESIDENT

Délibérations adoptées par le BUREAU du 4 mai 2009

01 - Adhésion de la communauté de communes du Val de Noye

L'adhésion de la communauté de communes du Val de Noye au syndicat mixte Somme Numérique est approuvée. ADOPTEE A L'UNANIMITE

02- Adhésion de la communauté de communes du canton de Nouvion

L'adhésion de la communauté de communes du Canton de Nouvion au syndicat mixte Somme Numérique est approuvée.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

03- Adhésion de la communauté de communes du Val de Nièvre et Environs

L'adhésion de la communauté de communes du Val de Nièvre et Environs au syndicat mixte Somme Numérique est approuvée. ADOPTEE A L'UNANIMITE

04- Adhésion de la communauté de communes d'Authie et Maye

L'adhésion de la communauté de communes du d'Authie et Maye au syndicat mixte Somme Numérique est approuvée. ADOPTEE A L'UNANIMITE

05-Adhésion de la communauté de communes du Vimeu Vert

L'adhésion de la communauté de communes du Vimeu Vert au syndicat mixte Somme Numérique est approuvée. ADOPTEE A L'UNANIMITE

06- Abbevillois - convention projet boucle locale

Le projet de convention pour la réalisation de la boucle locale de l'ABBEVILLOIS est adopté.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

07-NRA ZO - Subvention FEDER

L'opération de couverture des zones blanches des territoires des territoires des communautés de communes membres du syndicat mixte et son plan de financement sont approuvés.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

08 - Dégroupage par DSLAM public - modalités de facturation aux membres

La fourniture d'accès Internet par le syndicat mixte Somme Numérique aux sites publics de ses membres leur sera facturée en trois temps : deux avances semestrielles et une régularisation en fin d'année.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

DECISIONS du Président

Somme Numérique a conclu des conventions d'hébergement de baies informatiques avec les opérateurs AFONE et RMI et avec l'ONISEP avec qui le syndicat mixte partage les locaux.

N° 38 - Bail hébergement ONISEP

Occupation de 1m², pour un loyer annuel de 2 640€HT

N° 39 - Bail hébergement RMI

Occupation de 1m², pour un loyer annuel de 2 640€HT

N° 40 - Bail hébergement AFONE

Occupation de 4m², pour un loyer annuel de 10 560€HT



N° 41 - Convention de mise à disposition du réseau PHILEAS NET au Ministère de la Justice

La convention concerne le droit d'usage accordé au Ministère de la Justice d'une liaison de 2 paires de Fibres Optiques Noires de type G652 de linéaire approximatif 700 m entre les extrémités suivantes :

A: espace Lamartine, rue Lamartine à Amiens

B: Annexe du Palais de Justice, rue Pierre Dubois à Amiens

Le montant de cette IRU s'élève à 23 000 €HT pour une durée 10 ans.

Nouvelles consultations

Matériel informatique pour les écoles

La consultation en procédure adaptée a été publiée au BOAMP le 9 avril 2009 pour une remise des offres le 30 avril. La consultation porte sur 2 lots :

- > Lot 1. Fourniture d'ordinateurs portables
- > Lot 2. Fourniture de classes mobiles

Nous avons reçu 12 réponses dont l'analyse est en cours.

Prestations de services d'AMO

Somme Numérique a lancé une consultation pour une AMO relative à la gestion de son réseau et de son centre serveur. L'AMO assurera l'intégralité des missions techniques, économiques, juridiques et administratives relatives à la passation de la procédure qui sera choisie

Les réponses sont attendues pour le 15 juin pour un lancement de la procédure début septembre 2009.

ENT

Adoption de la charte soumise à la commission contenus et services

Après examen de la CHARTE, le Bureau l'a approuvée dans son principe et a demandé un examen juridique complémentaire afin d'en finaliser le texte. Les conditions d'application de la charte seront examinées avec la nouvelle présentation budgétaire.

Le point sur l'avancement du projet

Plateforme ENT: 2 653 comptes créés pour 47 écoles

13 769 € HT pour les comptes + 14 550 € HT pour la plateforme +

2 660 € HT pour la formation

TOTAL = 30 979€ HT

Accompagnement à la scolarité

Etat financier au 27 avril:

Comptes pour les élèves présents dans l'ENT :

2 563 comptes

Comptes pour les élèves hors ENT :

3 910 comptes

TOTAL 6 473comptes

57 311 €

*Le tarif est dégressif, il passe de 9 € à 7 €/an lorsque l'on dépasse 6 000 comptes. A ce jour il n'y a que 750 comptes qui ont été <u>activés</u>, (c'est-à-dire plus d'une heure d'utilisation) et donc facturés.

Moyens humains. L'actuel chef de projet, Jérôme DEPRES avait été mis à disposition du syndicat mixte par Amiens Métropole jusqu'au 30 juin 2009. Somme Numérique a ouvert un poste pour cette mission et le recrutement est en cours.

PVS – Comité Syndical – 25 mai 2009

6/12

Pays NESLOIS - Suite à une réunion d'information tenue par Jérôme DEPRES à NESLE le 15 avril avec l'ensemble des élus et des directeurs / enseignants qui seraient intéressés par le déploiement des TICE au sein des écoles du Pays Neslois, voici les différentes options prises ainsi que le calendrier défini :

 Plusieurs rendez-vous ont été pris avec des écoles élémentaires pour une présentation des projets pédagogiques et des solutions pouvant être apportées et pour définir les besoins matériels des écoles en fonction de leur projet pédagogique :

Le 17 avril : rencontre avec les écoles de Mesnil Saint Nicaise, Morchain, Nesle

Le 20 avril : rencontre avec les écoles de Saint Christ Briost, Epancourt, Voyennes

Le 5 mai 09 : rencontre avec les écoles de Hombleux, Licourt, Offoy

J. DEPRES se chargera de définir l'ensemble des éléments nécessaires à la mise en place de ces projets (travaux, installations, accompagnement...) par l'établissement d'un rapport par école. Les visites sur chaque école établissent les nécessités techniques de chaque salle de classe ainsi que des devis précis établis au regard des marchés actuellement passés par le syndicat mixte Somme Numérique.

Le 12 mai une réunion a été organisée par J. DEPRES à NESLE en présence de Mme l'inspectrice de circonscription, du président de la communauté de communes, de son adjoint à l'éducation.

Son objectif est de renseigner les dossiers « *Ecole Numérique Rurale* » pour les sites éligibles (tous sauf Nesle) qui permettront aux communes de bénéficier de subventions de l'Etat pour du matériel informatique, contenus, accompagnement à la scolarité.

De fait, les projets ENT portés par le syndicat mixte seront complémentaires des dispositifs se mettant en place via le Ministère de l'Education Nationale.

Une information sera faite via les coms de coms auprès des communes de moins de 2 000 habitants.

M. DEPRES a rencontré le 22 avril Mme l'inspectrice de circonscription afin de lui présenter les dossiers des écoles déjà rencontrées. La procédure suivante a été mise en place: pour les écoles volontaires et relevant du territoire de la communauté de communes du pays Neslois, M. DEPRES a renseigné l'appel à projet de chaque école (installations, travaux, matériels...) conformément au cahier des charges et aux contingences locales. Mme l'inspectrice a renseigné tout ce qui concerne les éléments propres à l'éducation nationale et les a transmis aux maires concernés.

RELEVE DES STATISTIQUES D'USAGE DES OUTILS TICE

Espace Numérique de Travail - comptes crées pour l'année scolaire 2008 – 2009 : 2 653 comptes commandés pour 47 écoles dans le projet.

Ces comptes génèrent **5 460 utilisateurs** (élèves + enseignants + directeurs d'école + parents). Le **taux moyen d'utilisation** (activation des comptes au moins une fois par semaine) :

Elèves : 67 %

Parents: 17 %

Enseignants / Directeurs: 70 %

Le détail école par école est disponible.

Accompagnement à la scolarité - comptes commandés : 6 563 dont :

- 2 653 intégrés aux ENT - 3 910 autres écoles (volontaires, sauf Amiens)

Comptes Actifs: 4 075 dont:

- 1 261 au sein des ENT - 2 814 autres écoles

Dans le détail des usages pour les élèves inscrits :

- 16 minutes de consultation en moyenne par connexion
- 15 % des consultations sont hors temps scolaires (week-end et vacances)
- 52 % des exercices / contenus effectués ou consultés concernent les Mathématiques et le Français
- 20 % des consultations s'orientent vers la consultation de vidéo en ligne d'aide ou d'illustration des problèmes posés.
- 54% des QCM posés sont réussis.



Projet d'acte constitutif du groupement de commandes « Somme Numérique »

Le projet d'acte constitutif du groupement de commandes « Somme Numérique » a été présenté aux membres du Bureau qui l'ont approuvé dans son principe et ont demandé un examen juridique complémentaire afin d'en finaliser le texte.

Commissions

Michel CAPON et Jean-Claude LECLABART souhaitent assister aux réunions de la commission RESEAU.

La séance est levée à 19h30.

Le prochain COMITE SYNDICAL se réunira le 22 juin 2009 à 17h

Fait à Amiens, le 28 mai 2009

République Française

Muer Frésident

Jean-François VASSEUR

Déposé en Préfecture de la Somme Le 4.06.2009

ANNEXE:

- résultats des votes 30 mars et 25 mai 2009
- réponses aux questions de M. JARDE par rapport au compte administratif 2008

Résultats des votes du comité syndical du 25 mai 2009 et du 30 mars 2009

MEMBRE	REPRESENTANTS			VOTE 25 mai 2009											
		VOIX	VOIX des présents	délib 1		délib 2		délih 3		amendem ent délib 4		délih 4		délih 5	
				oui	NON	oui	NON	OUI	NON	oui	HOH	OUL	HON	oui	NO
ДМ	1 - Daniel BEAUPERE	6	6	6		6		6			6	6		6	
e	2 - Didler CARDON	6													
1 9	3 - Francis LEC	6	6	6		6		6			-6	- 6		6	
e p 9	4 - Marion LEPRESLE	6	8 1		3 1 1 1		-								
n º 8	5 - Jean-Claude RENAUX	6	6	6		6		6			6	6		6	
S e	6 Jean-François VASSEUR	6	6	6		6		6			6	6		6	
	7 - Isakelle DEMAISON	6	11-12	1			T. M.T.	- 17	ne L						
§ 1	8 - Olivier JARDE	6	6	6			6		6	6			6	6	
0	9 - Daniel LEROY	6	6	6		6		6			6	6		6	
5.0	10 - Paul PILOT	6													
c:	11 - Jean-Piene TETU	6	6	6		6		6			6	6		6	
	12 - Sarah THUILLIEZ	ű													
	13 - Michel WATELAIN	1	1	1		1		1		Д		1		1	
ce cuquanen zun-	14 - Eric DENIS	1													
ABBEVILLOIS 2007	15 - Daniel CARPENTIER	1	1	1		1		1			Ť	1		7	
ABBLYILLDIS 2007	16 - Denis CADIX	1													
Pays NESLOIS 2007	17 - Jean-Marc WISSOCO	1	1	1		1		1	-	А		1	3	1	
BERNAVILLOIS 2007	18 - Laurent SOMON	1													
CONTY 2007	19 - Guy LACHEREZ	1													
CC du Haut Clocher 2007	20 - Daniel DUBOIS	1											trong.		
SANTERRE 14.12.2007	21 - Daniel PROUILLE	1		T			A.E.							11	
Pays HAMGIS 16.03.2009	22 - Michel CAPON	1	1	1		1		1			1	1		11	
Canton de NOUVION 4.05.2009	23 - JeanClaude BUISINE	1													
VAL DE HOYE 4.05.2009	24 - Jean-Claude LECLABART	1	1	1		1		1		Д		1		1	
AUTHIE et MAYE 4.05.2009	25 - Serge OLIVIER	1													
VAL de NIEVRE & ENVIRONS 4.05.2009	26 - Dominique PROYART	1	1	1		1		1			1	1		1	
VIMEU VERT 4.05.2009	27 - Yannick DESSAINT	1	1	1		1		1			1	1		1	
	TATAL MAIY	87	49	49	n	43	12	43	E	6	10	43	i:	49	,



MEMBRE	REPRESENTANTS Absent			VOTE 30 mars 2009										
		VOIX	VOIX	délib 1		délih 2		délli 3		délih 4		délih 5		
			des présent	oui	NON	oui	NON	OUL	поп	OUL	NON	oui	NON	
A IVI	1 - Daniel BEAUPERE	6								1939				
m é 1	2 - Didier CARDON	6	=											
I t 0 9	3 - Francis LEC	6	E 231		-									
e 1 3	4 - Marion LEPRESLE	6	6	6		6		6		<u>6</u>		5		
no ^e 8	5 - Jean-Claude RENAUX	6	6	6		6		6		6		Ð		
s p	6 Jean-François VASSEUR	6	6	6		6		6		6		6		
	7 - Isahelle DEMAISON	0				L L								
(0)	8 - Olivier JARDE	6	6		5		6	А		6		6		
5	9 - Daniel LEROY	6	6	6		6		6		6		6		
	10 - Paul PILOT	D					. =1-1	V = =						
G !	11 - Jean-Piene TETU	6	6	6		6		6		6		6		
	12 - Sarah THUILLIEZ	6				4.5								
C Coquelicot 2006	13 - Michel WATELAIN	i	1	A			i	1		1		1		
oc Codnelle of 2004	14 - Eric DENIS	1					7 1 -			Ē				
ABBEVILLOIS 2007	15 - Daniel CARPENTIER	1			154	MIN W	to Her	N N 1	FIE					
ADDEVILLOIS 2007	16 - Denis CADIX	1	1	1			1	1		1		1		
Pays NESLOIS 2007	17 - Jean-Marc WISSOCO	1	1	А			1	1		1		1		
BERNAVILLOIS 2007	18 - Laurent SOMON	1	1	0		1		1		1		1		
CONTY 2007	19 - Gay LACHEREZ	1		N-13-										
CC du Haut Clocher 2007	20 - Daniel BUBOIS	1	1	A			- 1	1		1		1		
2007 SANTERRE 14.12.2007	21 - Daniel PROVILLE	1					- 15/12		19.5					
Pays HAMOIS mars 2009	22 - Michel CAPON	1	1	1		1		1		А		i		
	TATAL VALY	97	42	32	E	32	40	36		41		42		

Réponses aux questions de M. JARDE par rapport au Compte Administratif 2008

• L'investissement prévu pour 2008 était de 6 000 114 €, le réalisé 2 204 000€ soit presque le tiers. Qu'est-ce qui a justifié ce retard important qui pénalise nos collectivités?

Le montant des investissements 2008 est de 6 382 774€ (cf. DM2 votée le 6.10.2008). Une erreur de total s'est glissée dans le fichier envoyé.

Les actions qui ont eu des écarts importants sont :

Centre serveur. L'écart de 121 818€ non dépensés s'explique par le fait que les investissements prévus pour renouveier une serie d'équipements n'ont pas été faits étant donné l'incertitude quant à l'évolution du centre serveur dans l'hypothèse du retrait des messageries du Conseil Général de la Somme et d'Amiens Métropole.

Capillarité du réseau. L'écart non réalisé de 178 678€ est dû au fait que les projets prévus n'ont pas été validés par les collectivités concernées.

Zones Blanches. L'écart de - 912 518€ est dû au fait que les travaux ont démarré plus tardivement qu'escompté.

Tronçon Nord-Ouest : l'écart est dû au décalage des factures qui ont été reçues au premier trimestre 2009.

Les collectivités membres n'ont pas été pénalisées, si ce n'est pour les zones blanches très attendues, mais malheureusement nous dépendons de France Télécom.

• Si l'investissement baissait le fonctionnement montait. Les charges de personnel, avant les nouveaux recrutements, passent de 137 379€ au CA 2007 à 2 190 610€ au CA 2008 soit près de 60%

Le chiffre correct des charges 2008 est de 219 610€. L'augmentation est expliquée en détail dans la note n°7.

Les études passent de 93 000€ à 213 000€ soit près de 130 000€

Le mot « études » est reste sur cette ligne, mais elle ne concerne en fait, que les services comme l'indique le détail du sous-budget SERVICES.

 L'audit a couté 57 280€. Je pensais qu'il allait nous servir à déterminer les voies et moyens d'une politique plus ambitieuse encore. Mais nous n'en avons jamais discuté sur ce plan là et la DM propose une nouvelle étude pour nous assister?

La nouvelle mission prévue à la DM 1 exercice 2009 concerne l'AMO pour le lancement d'une procédure relative à l'exploitation et la gestion du réseau et du centre serveur. Le cahier des charges de l'audit ne demandait pas ce service.

 J'ai noté avec satisfaction que, contrairement aux craintes exprimées ici ou là, le nombre d'abonnés déclarés par les opérateurs qui utilisent notre réseau a doublé au cours de l'année passant de 7 772 à 14 688. Ceci entraine une augmentation de plus de 30% des recettes du réseau en provenance des opérateurs privés. C'est important car cette ressource doit servir à payer des contenus nouveaux pour nos membres.

Le démarrage du dégroupage devient effectif, un tracé de Phileas Net plus soucieux d'atteindre un maximum de NRA permettrait des résultats bien meilleurs (l'audit estime que sur un réseau tel que le nôtre un chiffre de 40 000 abonnés dégroupés ne serait pas anormal et nous n'avons actuellement que 17 809...). Le président a explique en séance la nécessité de ne pas négliger les développements que doit encore connaître le réseau, qui doit se financer également par ses recettes.

 J'ai noté aussi une baisse sensible des coûts de télécommunications pour nos membres qui ont choisi la mutualisation qui profitent pleinement du réseau public qui leur assure de plus en plus de services au moindre coût.

Nous sommes très contents de cette baisse. Notons toutefois qu'il n'y a pas de rapport direct entre la baisse des coûts de télécommunications lièes au marché du syndicat mixte et le déploiement de Philéas Net.

L'utilisation du réseau par ses membres participe toutefois à une certaine modération des coûts de télécommunication qui va être encore plus forte avec le dégroupage « à prix coûtant » décidé lors du bureau syndical de mai 2009.

 Je n'ai pas compris (p10 art 37) ce que représente "un solde disponible pour le Conseil Général". En effet le Conseil général ne fait que rembourser les annuités d'emprunts réalisés et il ne peut donc y avoir de solde.

OH THE OF LAND ON THE OF LAND OF LAND

Par ailleurs le Conseil général venant de percevoir indument la subvention de 10M€ du Conseil Régional, je cerne mal ce solde disponible.

Le syndicat mixte a contracté la totalité des emprunts en 2007 ; le Conseil Général de la Somme ayant remboursé des annuités, alors que les travaux n'étaient pas encore réalisés, il en résulte un solde disponible pour le CG qu'il a décidé d'affecter à l'adduction et l'activation des collèges de la Somme.

La question de la subvention du conseil régional n'a pas affecté l'équilibre du budget du syndicat mixte.

 Pourquoi notre syndicat assume-t-il le coût de dévoiement des réseaux? Si Amiens Métropole avait réalisé elle même ses réseaux se facturerait-elle les dévoiements?

Le syndicat mixte est opérateur d'opérateurs et, à ce titre il doit faire comme tous les opérateurs et honorer ses obligations, comme celle de dévoyer son réseau si nécessaire.

Si Amiens Métropole avait réalisé le réseau, elle ne se serait pas facture les travaux de dévolement, car elle les aurait tout simplement payés directement à l'entreprise de travaux.

Les opérateurs privés prévoient ces dépenses dans leur prix de vente ce que l'Agence ne fait pas. Pourquoi?
 Au budget 2008 une provision à ce titre était passée. La reconduirez-vous?

Vous avez la réponse dans le budget 2009 qui indique 150 000€ pour dévoiement de réseau. Plus les opérateurs privés seront majoritaires dans les recettes du réseau par rapport aux contributions versées par les membres et plus nous aurons intégré ces dépenses dans notre prix de vente. Les efforts pour faire mieux utiliser Philéas Net commencent à « payer » par des retours de commandes de la branche « infrastructures » de SFR (qui ne travaillait plus avec SUSI) par la poursuite du raccordement de NRA et par de nouveaux partenariats comme le dégroupage avec France CitéVision, les IRU avec le ministère de la Justice et l'université…

====